

Sambreville, le 2 mars 2026.

Cadre de Vie et
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau,
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme PAQUAY D.

☎ 071/260.263

cadredeviehabitat@
commune.sambreville.be

LES VIVIERS Immobilier
Morgane SCHNYDER
Grand Route 3

1435 MONT SAINT GUIBERT

Vos références

Nos références

Annexes

SU/CB/dp/2026/0195

1.

Date et références à rappeler svp

Objet : Renseignements urbanistiques
5060 Arsimont, rue Bougmestre Evrard 24
Appartenant à M. PIERARD et Mme PIERARD

Maître,

En réponse à votre courrier réceptionné le 16 février 2026 dont références reprises ci-dessus, veuillez trouver en annexe et **en vertu de l'article D.IV.99 et DIV.100 du Code de Développement Territorial (CoDT)**, les informations sollicitées et établies comme prévu par la réglementation.

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que vous êtes redevable de la somme de 60€ envers l'Administration communale pour ces renseignements.

Nous vous invitons à payer cette somme en utilisant exclusivement le formulaire de virement ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.

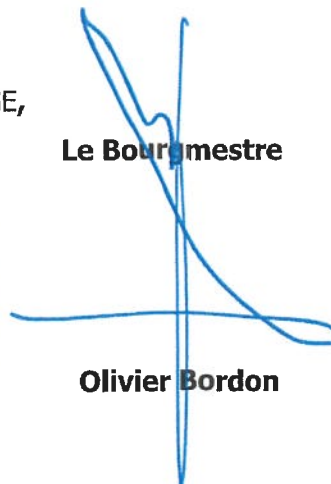
PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général

Le Bourgmestre



Xavier GOBBO



Olivier Bordon



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 16 février 2026 relative à un bien sis à **SAMBREVILLE (Arsimont) une maison d'habitation, 2 garages et jardin, rue Bourgmestre Evrard 24 cadastré section D n°s 249/F, 249/E, 244/H, 244/L et 243/P appartenant à Monsieur Philippe PIERARD et Madame Annie PIERARD**, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV..99, D.IV.100 et R.IV.105 du Code de Développement Territorial (CoDT).

• Le bien en cause :

1° est situé à partir de la voirie en zone d'habitat au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

~~2° est situé dans un schéma d'orientation local approuvé par _____ du _____ et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;~~

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisme suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 :

Le bien en cause a fait l'objet d'une déclaration environnementale de classe 3 n° 13 le 21.02.2025 à Monsieur Philippe PIERARD pour l'exploitation d'un réservoir à mazout enfoui d'une capacité de 3600 l ;

~~Le bien en cause a fait l'objet du permis d'urbanisation suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé :~~

~~_____ portant sur la création de lot(s).~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

A SAMBREVILLE, le 2 mars 2026.

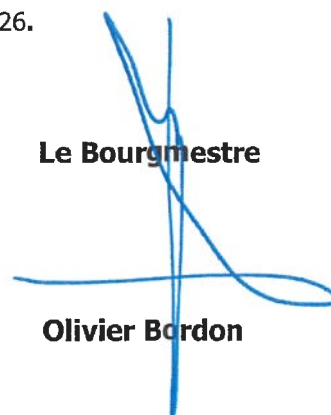
PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général


Xavier GOBBO



Le Bourgmestre


Olivier Bardon



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795

LES VIVIERS Immobilier
Morgane SCHNYDER
Grand Route 3

1435 MONT SAINT GUIBERT

Cadre de Vie et
Habitat/Urbanisme

Chef de bureau :
M. BOTHY C.

Agent traitant :
Mme PAQUAY D..

☎ 071/260.262

cadredeviehabitat
@commune.
sambreville.be

Vos références

Nos références

Annexes

SU/CB/dp/2026/0196

Date et références à rappeler svp

**Objet : SAMBREVILLE (Arsimont) rue Bourgmestre Evrard 24
bien cad. Sect. D n°s 249/F, 249/E, 244/H, 244/L, 243/P
Appartenant à M. PIERARD et Mme PIERARD**

Maître,

Suite à votre demande réceptionnée le 16 février 2026 il semble apparaître, après repérage et indications sur les plans en notre possession, les renseignements suivants :

➤ **PLAN DE SECTEUR – ZONAGE ATTRIBUE : habitat**

- | | |
|--|------------|
| ➤ Plan d'alignement | NON |
| ➤ Périmètre de classement en vertu de la législation sur les monuments et sites | NON |
| ➤ Emprises en sous-sol dans la route pour une canalisation destinée au transport de produits gazeux dans le cadre de la loi du 12 avril 1965 | NON |
| ➤ Arrêté d'insalubrité | NON |
| ➤ Charges d'urbanisme imposées lors d'un permis d'urbanisme ou de lotir | NON |
| ➤ Zone ou périmètre soumis au droit de préemption | NON |
| ➤ Périmètre d'un site classé SEVESO | OUI |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e du, approuvé par arrêté ministériel du 04/11/2003 et publié au Moniteur Belge du 03/12/2003 pour le centre ville de TAMINES | NON |
| ➤ Bien dans le périmètre d'un Guide Régional d'Urbanisme au sens de l'article 393 à 405e, approuvé par arrêté ministériel du 04/12/2003 et publié au Moniteur Belge du 26/01/2004 pour le centre ville d'AUVELAIS | NON |
| ➤ Présence potentielle de puits de mines | NON |
| ➤ BDES – catégorie 3 - Parcelle concernée par des informations de nature purement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4) | NON |
| ➤ Autre renseignement : carte archéologique 249/F et 249/E | OUI |

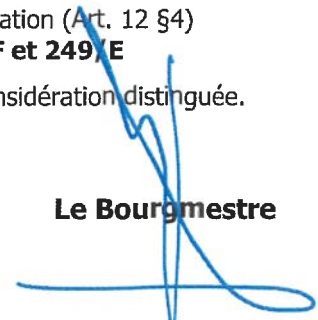
Nous vous prions d'agréer, Maître l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général


Xavier GOBBO

Le Bourgmestre


Olivier BORDON



SAMBREVILLE

ADMINISTRATION COMMUNALE
Grand-Place • 5060 Sambreville

Tél : 071.260.200
secretariat@commune.sambreville.be
www.sambreville.be
Compte : BE76 0910 1245 1795